



Intervention parlementaire

N° de l'intervention :

147-2024

Type d'intervention :

Motion

Motion ayant valeur de directive :

☐

N° d'affaire :

2024.RRGR.203

Déposée le :

11.06.2024

Motion de groupe :

Non

Motion de commission :

Non

Déposée par :

Fiechter (Oberwil im Simmental, UDC) (porte-parole)
Kullmann (Thun, UDF)
Zbinden (Mittelhäusern, UDC)
Josi (Wimmis, UDC)
Bichsel (Zollikofen, UDC)
Freudiger (Langenthal, UDC)
Müller (Orvin, UDC)
Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)

Cosignataires :

0

Urgence demandée :

Non

Urgence accordée :

N° d'ACE :

du

Direction :

Chancellerie d'État

Classification :

-

Proposition du Conseil-exécutif :

Sélectionner

Renforcer la démocratie directe en réduisant le nombre de signatures requises pour les initiatives, référendums et projets populaires

Le Conseil-exécutif est chargé de

1.

présenter au Grand Conseil une modification de la Constitution visant un abaissement (dont l'ampleur reste à définir) du nombre de signatures requises pour les initiatives ;
2.

présenter au Grand Conseil une modification de la Constitution visant un abaissement (dont l'ampleur reste à définir) du nombre de signatures requises pour les référendums et les projets populaires.

Développement :

Le tableau ci-après présente un aperçu du nombre de signatures requises pour les initiatives et les référendums dans les trois cantons germanophones les plus peuplés.

Données de base	ZH	BE	AG
Population résidante permanente (au 31 décembre 2022) ¹	1 564 662	1 047 422	703 086
Nombre de personnes ayant droit au vote (au 22 octobre 2023) ²	967 147	747 385	443 249

Initiative populaire	ZH	BE	AG
Nombre de signatures requises	6000	15 000	3000
Délai de récolte des signatures	6 mois	6 mois	12 mois
Moyenne mensuelle de signatures requises	1000	2500	250
Rapport avec le nombre de personnes ayant droit au vote (<i>nombre de personnes ayant droit au vote divisé par le nombre de signatures requises</i>)	161,19	49,82	147,74
Quorum en pourcentage de personnes ayant droit au vote	0,62 %	2,00 %	0,67 %

Référendum (et projet populaire)	ZH	BE	AG
Nombre de signatures requises	3000	10 000	3000
Délai de récolte des signatures	60 jours	3 mois	90 jours
Moyenne mensuelle de signatures requises	1500	3333,33	1000
Rapport avec le nombre de personnes ayant droit au vote (<i>nombre de personnes ayant droit au vote divisé par le nombre de signatures requises</i>)	322,38	74,73	147,74
Quorum en pourcentage de personnes ayant droit au vote	0,31 %	1,33 %	0,67 %

Le nombre de signatures requises pour les initiatives populaires, les référendums et les projets populaires dans le canton de Berne est bien trop élevé, comparé aux autres grands cantons germanophones. Une modification du nombre de signatures requises semble donc appropriée au sens d’une large participation politique. En effet, tant les personnes privées que les groupes d’intérêts, les partis et autres organisations doivent à nouveau pouvoir faire aboutir plus facilement des requêtes populaires. Les motionnaires estiment qu’il conviendrait de s’approcher de la

¹Source : <https://de.statista.com/statistik/daten/studie/75536/umfrage/schweiz-bevoelkerung-nach-kanton-zeitreihe/#:~:text=Bev%C3%B6lkerung%20der%20Schweiz%20nach%20Kantonen%202022&text=Damit%20war%20Z%C3%BCrich%20der%20Kanton.Bev%C3%B6lkerungsanteil%20von%200%2C2%20Prozent>. (en allemand)

² Source : élections fédérales du 22 octobre 2023 et second tour de l’élection des membres du Conseil des États du 19 novembre 2023.

réglementation du canton de Zurich, dont la structure (ville/campagne) et la taille sont comparables à celles du canton de Berne. Aucune pluie d'initiatives ne s'est abattue sur le canton de Zurich, qui compte pourtant 220 000 personnes ayant droit au vote de plus que celui de Berne. En 2022, par exemple, cinq initiatives populaires ont abouti et deux n'ont pas pu être déposées faute de signatures suffisantes. Quant au référendum, il n'a pas été saisi une seule fois en 2022 dans le canton de Zurich. En Argovie, deux initiatives populaires ont abouti en 2022, mais aucun référendum.

La présente motion vise à abaisser les obstacles aujourd'hui élevés, sans pour autant qu'il ne devienne trop aisé et anodin de déposer des requêtes populaires avec succès. Cette évolution serait bienvenue d'un point de vue démocratique. Nous renonçons sciemment définir des chiffres concrets, car cela peut et doit faire partie de la discussion qui aura lieu au cours du processus de mise en œuvre. Si la proposition de modification constitutionnelle faite par le Conseil exécutif n'est pas adéquate, le Grand Conseil pourra toujours la corriger à l'aide d'une contre-proposition.

Destinataire
– Grand Conseil